

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept septembre, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, BARDOU Raymonde, SELARIES Pierre, PILLIERE-MEIGNOTTE Annie, FOURQUET Guillaume

Absents (représentés)

Absents excusés : HODENT Monique, BAREIL Bruno, GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 10 septembre 2025

- **SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR L'INCENDIE DES CORBIÈRES**

Le conseil municipal, sur la proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré :

Décide que la commune de Villespy contribue à soutenir les communes Audoises impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000,00 € à l'Association des Maires de l'Aude.

Voté à l'unanimité

- **TAXE FONCIÈRE – EXONÉRATION EN FAVEUR DES CHAMBRES D'HÔTES**

Vu la demande d'exonération de la Taxe Foncière sur la partie de son habitation dédiée aux chambres d'hôtes, formulée par un habitant de la commune.

Vu l'article 1383 E bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'exonérer de la partie locative des propriétés bâties revenant à la commune de Villespy, les chambres d'hôtes.
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Diverses questions sont abordées.

Villespy, le 23 septembre

Le Maire

